Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2016-552** **07/07/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Dispositif d'appui à la préparation aux concours internes 2017 et 2018 d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP EPLEFPA établlissements publics sous tutelle du MAAF

Résumé : Cette note présente le dispositif d'appui à la préparation du concours IAE mis en œuvre par Bordeaux Sciences Agro, sur une durée de 8 à 9 mois selon le module suivi, principalement sur un mode d'enseignement à distance.

Textes de référence :Décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 modifié par le décret n°2007-653 du 30 avril 2007 portant création du corps des IAE.

1 - CONTEXTE

Le décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 modifié par le décret n°2007-653 du 30 avril 2007 portant création du corps des IAE prévoit l'organisation d'un concours interne unique, se substituant aux concours internes d'accès aux trois anciens corps d'ingénieurs des travaux. L'arrêté du 5 février 2007 fixe le programme et les règles d'organisation du concours interne (*cf. Annexe 1*).

2 - LE DISPOSITIF DE PRÉPARATION

Une préparation au concours interne d'accès aux corps des IAE est proposée par le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC). L'organisation de la formation est confiée à l'école d'enseignement supérieur agricole Bordeaux Sciences Agro.
Elle est ouverte prioritairement aux agents appartenant au Ministère chargé de l'Agriculture, qu'ils soient affectés dans ses services ou dans les établissements publics qui en dépendent.

Deux modules de formation sont proposés qui concernent, d'une part la remise à niveau des connaissances et, d'autre part la préparation au concours.

- **Module 1** (code Epicéa : 165296) : son objectif est la **remise à niveau préalable** des connaissances scientifiques au niveau Terminale, dans la perspective de passer le **concours 2018**.

- **Module 2** (code Epicéa : 165297) : son objectif est la préparation et l'entraînement au **concours 2017**.

L'inscription à chacun de ces modules est limitée à **une fois tous les trois ans**.

Il est rappelé que l'engagement dans cette démarche implique un **investissement et un travail personnels importants,** au regard du niveau élevé des épreuves.

2-1 - Module 1 : Remise à niveau des connaissances

- Le public concerné

Ce module s'adresse aux agents qui envisagent de se présenter à la session 2018 du concours interne de recrutement dans le corps des IAE et qui **souhaitent acquérir au préalable** les connaissances correspondant à un niveau de Terminale scientifique dans les matières au programme: **mathématiques, physique, chimie, biologie**.

À l'issue de ce parcours, les agents ont vocation à intégrer le module n°2 pour la préparation proprement dite du concours, au regard du niveau de connaissances atteint et validé par les enseignants qui ont suivi l'agent.

- Contenus et modalités de la formation

Il s'agit d'un parcours de **formation à distance** qui se déroule selon les modalités suivantes :

- Accès à un espace numérique de travail (plate-forme d'enseignement à distance),
- Accompagnement personnalisé,
- Rédaction de 5 devoirs à renvoyer pour correction dans chacune des matières.

Le travail nécessaire à la réalisation de ce parcours représente 600 heures, à compter d'octobre 2016 jusqu'à juin 2017.

- Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription joint en *annexe 2* **dûment complété et visé** par les différentes autorités indiquées doit être adressé **uniquement par mél, avant le 16 septembre 2016,** à l'adresse suivante : ***emilie.defaye@agro-bordeaux.fr.*** Seules les demandes complètes reçues à cette date seront examinées.

Une commission étudiera les candidatures pour **mesurer l'adéquation du profil de l'agent avec le niveau d'exigence requis** et rendre une décision motivée sur la suite à donner.

2-2 / Module n°2 : Préparation des épreuves écrites du concours interne 2017

- Le public concerné

Ce module est réservé aux agents qui remplissent les conditions réglementaires pour se présenter au concours interne 2017 *(cf annexe 1).*
Il s'adresse aux agents ayant suivi avec succès le module 1 et à des agents qui souhaitent préparer directement le concours, sans suivre le module 1.

- Modalités et contenu de la préparation

Il s'agit d'un module de **formation ouverte et à distance** (FOAD) préparant les agents aux **épreuves écrites de mathématiques, physique, chimie, biologie et français**.

Ce module comprend :

- La mise à disposition de supports de cours sur la plate-forme numérique dédiée,
- la participation à 3 regroupements dans les locaux de Bordeaux Sciences Agro, entre le mois octobre 2016 (premier regroupement) et avril 2017,
- la mise en place d'un concours blanc, sur 2 journées, correspondant à la durée réelle de l'examen, organisé au sein de la structure d'affectation du candidat avec l'appui du responsable local de formation,
- un accompagnement individuel,
- un accès à un espace de ressources partagées (forum).

Le travail à fournir pour le suivi de ce module est de 800 heures pendant 8 mois (octobre 2016 à mai 2017).

- Modalités d'inscription :

Les personnes ayant suivi avec succès le module 1 en 2016, doivent, **renseigner et faire viser,** par les différentes autorités indiquées, **la première page uniquement de l'annexe 2** (dossier d'inscription) et la transmettre **uniquement par mél, avant le 16 septembre 2016, à l'adresse suivante : emilie.defaye@agro-bordeaux.fr.**

Les autres agents doivent **compléter et faire viser** par les différentes autorités indiquées **la totalité du dossier d'inscription** et l'adresser **uniquement par mél, avant le 16 septembre 2016,** à l'adresse suivante : ***emilie.defaye@agro-bordeaux.fr***. En ce qui concerne ces dossiers, seules les demandes complètes reçues à cette date seront examinées.

Fin septembre 2016, les candidats du module 2 seront convoqués à un entretien préalable destiné à évaluer leur aptitude à suivre ce module de préparation au concours.
Le cas échéant, il pourra leur être proposé de suivre au préalable le module 1 de remise à niveau.

3 - REGLEMENTATION RELATIVE A LA PREPARATION DES CONCOURS

Le décret du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une **dispense de service de 5 jours par an** pour permettre à un agent de **suivre des actions de formation** dans le cadre de la PEC, sans plafonner le nombre de jours à l'échelle de la carrière. En cas de besoin, **l'agent peut également mobiliser son Droit Individuel à la Formation (DIF) en complément de ces 5 jours** (voir la note de

service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1226 du 8 octobre 2008 relative à la mise en œuvre de la FPTLV au MAAF)**.**

4 - PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La prise en charge des frais d'inscription des agents du MAAF est assurée par le Bureau de la Formation Continue et du Développement des compétences.

La prise en charge des frais d'inscription des agents des **établissements publics sous tutelle et d'autres ministères** est à la charge de l'employeur, sur la base d'une convention à établir avec Bordeaux Sciences Agro préalablement au démarrage des formations.

Pour l'ensemble des agents, les frais de déplacements et de séjour sont à la charge des structures d'affectation. Bordeaux Sciences Agro mettra à disposition une liste d'hôtels à proximité du lieu des regroupements.

IMPORTANT : L'inscription à la formation ne vaut pas inscription au concours interne. Les intéressés devront s'inscrire au concours interne dans le cadre de la procédure habituelle qui fera l'objet d'une note de service particulière à paraître ultérieurement.

Pour toute information sur les conditions d'accès au concours interne et sur le calendrier prévisionnel d'organisation des épreuves, vous pouvez vous connecter au site des concours du MAAF. **(**www.concours.agriculture.gouv.fr**).**

Le Chef du Service des Ressources Humaines,

Jacques CLEMENT

Annexe 1

Les conditions d'inscription au concours interne d'IAE et la nature des épreuves

- ***Les conditions d'inscription au concours interne et l'obligation de scolarité***

Le concours interne d'accès au corps des IAE est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat qui,au 1er janvier de l'année du concours, justifient de trois années au moins de services publics, période de scolarité non comprise.

Les élèves ingénieurs **recrutés par la voie du concours interne sont astreints à une scolarité d'une durée maximum de trois ans** dans une des écoles nationales d'ingénieurs dont la liste est fixée par l'arrêté du 4 janvier 2007.

Ils s'engagent à servir en qualité de fonctionnaire de l'État, en activité ou en détachement, pendant une durée minimale de huit ans à compter de la date de titularisation dans le corps des IAE.

- ***Les épreuves du concours interne***

Le concours interne comporte à l'écrit les épreuves suivantes :

a) une épreuve de français se composant de la rédaction d'une note à partir d'un dossier (durée : 4 heures ; coefficient : 2)

b) une épreuve de mathématiques (durée : 3 heures ; coefficient : 1)

c) une épreuve de physique (durée : 2 heures ; coefficient : 1)

d) une épreuve de chimie (durée : 2 heures ; coefficient : 1)

e) une épreuve de biologie (durée : 2 heures ; coefficient : 1)

Le concours interne comporte à l'oral les épreuves suivantes :

a) un entretien avec le jury visant à apprécier les motivations professionnelles et les qualités de réflexion et d'analyse du candidat ainsi que son aptitude à exercer les fonctions d'IAE au regard de l'environnement professionnel et des missions dévolues au corps des IAE (durée : 30 minutes ; coefficient : 2)

b) une épreuve de langue étrangère à choisir entre l'allemand, l'anglais et l'espagnol. Cette épreuve a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à comprendre un message oral, à en faire une restitution synthétique écrite et **à s'exprimer oralement dans une langue étrangère** (préparation : 1 heure ; durée : 30 minutes ; coefficient : 1).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Dossier d'inscription

Dispositif d'appui à la préparation au concours interne d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

Page à renseigner par tous les candidats

(ceux ayant suivi le module 1 en 2016 et les nouveaux candidats)

COCHER LE MODULE CHOISI :

❣ **MODULE 1**

Remise à niveau des connaissances par correspondance

OU

❣ **MODULE 2**

Préparation en formation ouverte et à distance des épreuves écrites

Dossier à compléter et à retourner par mél avant le 16 septembre 2016 sous couvert hiérarchique, à l'adresse suivante :

emilie.defaye@agro-bordeaux.fr

Date et visa et cachet du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement :	Date et visa du responsable local de formation :	Date et visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission* :

** Vaut pour accord pour participation aux sessions de regroupements et prise en charge des frais de déplacement et de séjour (module n°2) et, dans le cas des établissements publics sous tutelle et d'autres ministères, des frais pédagogiques.*

A – Fiche de renseignements

A renseigner par les nouveaux candidats (agent n'ayant pas suivi le module 1 organisé en 2016)

Identité

Nom, prénoms :…….. Sexe : F ❑ M ❑

Date et lieu de naissance :…… à : .....

Situation de famille : ❑ Célibataire ❑ Marié(e) ❑ Autre .....

Nombre d'enfants :

Adresse personnelle : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone personnel (fixe/portable) : .....

Mel personnel : .....

Situation et coordonnées professionnelles

Date d'entrée dans la fonction publique : .....

Structure d'affectation actuelle : .....

Direction : .....

Nom du supérieur hiérarchique : .....

Statut actuel : .....

Corps : .....

Emploi : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone professionnel (fixe/portable) : .....

Mel professionnel : .....

Le candidat certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à .....le, ...

Signature obligatoire du candidat,

B - Parcours de formation :

1 – Études secondaires (à partir de la 3ième)

Période	Formation suivie (cursus, établissement, lieu) (1)	Lieu	Résultats / diplômes

(1) indiquer filières et spécialisations

Examen de fin d'études secondaires

Année : Série/ option de bac : Mention : Aucune ❣ AB ❣ B ❣ TB ❣

2 - Enseignement supérieur

Période	Formation suivie / spécialisation	Lieu

C - Parcours professionnel : (par ordre chronologique)

Période	Durée	Entreprise / Organisme / Service/ lieu	Emplois occupés

Pièces à joindre :

1 - La copie des diplômes d’enseignement supérieur (le cas échéant).

2 - Un curriculum vitae.

3 - Une lettre de motivation.

4 - Deux photographies d’identité.

Calendrier

16 septembre 2016 : date limite dépôt du dossier d’inscription.

17 octobre 2016 : envoi des premiers documents de cours